



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Parc d'activités Millau Viaduc 1 : aménagements de secteurs proches de l'ancienne carrière des Fialets

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Millau Grands Causses

Raison sociale

Communauté de Communes

N° SIRET

2 4 1 2 0 0 5 6 7 0 0 0 6 3

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

SAINT PIERRE

☒ Monsieur

Prénom(s)

Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - travaux aménagements	Projet d'aménagement de secteurs proches de l'ancienne carrière des Fialets sur le parc d'activités de Millau Viaduc 1 sur un terrain d'assiette de 9.4 ha et créant une surface de plancher de 19 000 m2
47 - défrichements	Surface défrichée de 9 940 m2 dans le cadre du projet d'aménagement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'aménagement des secteurs proches de l'ancienne carrière des Fialets, sur le parc d'activités de Millau Viaduc 1, en zone UXMV1, pour des activités artisanales ou industrielles, sur une surface totale de 9.4 ha. Travaux de Voirie (460 ml), de réseaux divers et terrassements de plateformes pour aménager 6 lots d'une surface totale de 54 400 m2.

Les espaces aménagés comprennent, outre la voirie de desserte du lotissement, le bassin d'orage, dont l'assiette foncière représente une superficie de 4 200 m², □ les talus à enherber et les espaces verts à planter hors voirie de desserte.

Les espaces préservés à l'état naturel (25 300 m²) comprennent une haie, des boisements et des espaces ouverts.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet d'aménagement des secteurs proches de l'ancienne carrière des Fialets, en continuité du parc d'activités de Millau Viaduc 1, en plein coeur de la zone UXMV1 réservée aux activités artisanales et industrielles, permettra de proposer à la vente 6 nouvelles plateformes de surfaces variables (3 400 m2 à 18 200 m2).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux porteront sur la création des terrassements nécessaires à la création des six plateformes, à l'assiette de la voirie et au bassin d'eaux pluviales. La voirie sera réalisée sur un linéaire de 460 ml et un gabarit de 6 m de large depuis la voirie existante (Boulevard de Roullens) desservant le secteur de Lacau sur le parc d'activités existant Millau Viaduc 1.

Le lotissement sera desservi en adduction en eau potable, en assainissement eaux usées et eaux pluviales, en desserte en télécommunications, en alimentation en énergie électrique et en gaz.

Ces travaux s'exécuteront sur une période de 8 à 9 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Installation progressive sur les cinq années qui viennent des entreprises sur les 6 lots projetés totalisant 54 400 m² vendables.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation unique IOTA rubrique 2.1.5.0 (loi sur l'eau) emportant procédure de défrichement et demande de dérogation espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale opération	94 560 m2
dont espaces préservés à l'état naturel	25 300 m2
Linéaire voirie interne	460 ml
6 plateformes cessibles	54 400 m2
surface de plancher prévisionnelle	15 à 19 000 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Fialets _____

Localité : MILLAU _____

Code postal : 1 2 1 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 0 1 ' 3 3 " E Lat. : 4 4 ° 0 8 ' 4 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Communauté de Communes Millau Grands Causses - zone UX MV1

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional des grands Causses

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE Aveyron concernant les trafics routiers national, départemental et communal supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules sur le département de l'Aveyron
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRn-Inondation approuvé le 23/06/2004 PPRn-Mouvements de terrains approuvé le 24/07/2007 Le secteur n'est toutefois pas concerné
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	SIC FR 7300854 "Buttes témoins des avant-causses" à environ 3kms
D'un site classé ?	☒	☐	Millau Ville porte site Causses et Cévennes

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'équilibre déblais/remblais sera recherché
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Dans le cadre du dossier d'autorisation unique, une étude d'incidences est réalisée : enjeu faible pour la flore, enjeu fort sur habitats (pelouses Mesobromion, Sempervirentes..), enjeux modérés à forts sur oiseaux (milieux semi ouverts et ouverts), reptiles et chiroptères : démarche itérative pour mesures évitement, réduction, dossier dérogation en annexe du dossier loi sur l'eau ; impacts résiduels après mesures Eviter Réduire jugés faibles pour ces groupes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	cf annexe 6 note incidences
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les parcelles du projet concernent des espaces en friche et une partie agricole ; une surface de 9 940 m ² d'espaces boisés sera défrichée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les engins en phase travaux occasionneront ponctuellement du trafic
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Eventuellement, lors des travaux et de certaines activités. Comme évoqué plus haut, aménagement en continuité du parc d'activités existant
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'aménagement de la voirie de desserte comprendra des mats d'éclairage public, qui respectera la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Rétention à la parcelle prévue. Les eaux pluviales de voirie seront récoltées par un réseau adéquat et dirigées vers un bassin de rétention puis le rejet final se fera vers le ravin des Fialets.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées seront raccordées vers la STEP de Millau
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de chantier engendrera des déchets comme tous travaux, traités selon la réglementation en vigueur. Lors de la phase d'exploitation, les déchets liés aux activités seront traités selon la réglementation
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont précisées dans le dossier autorisation unique et dans le dossier de dérogation en cours de préparation.

Une démarche itérative a été réalisée dans les études en concertation avec la maîtrise d'oeuvre, l'écologue et la DREAL service biodiversité, afin d'éviter et réduire au maximum les impacts résiduels.

Les mesures d'évitement se traduisent par des maintiens de haies existantes, la non intervention sur les abords du front de taille de l'ancienne carrière, notamment sur les pelouses en crête, la préservation d'espaces de pelouses aux abords du hameau des Fialets.

Les mesures de réduction permettront un balisage préventif (marquages arbres à cavités préservés) et une mise en défens pour les reptiles, réalisation de murgiers, barrières anti-retours, gestion écologique des boisements de chênes en îlot de senescence, création de gîtes artificiels par grimpeur pour chiroptères et de nichoirs

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement prévu sur une surface limitée inférieure à 10ha se trouve en continuité du parc d'activités de Millau Viaduc 1, en secteur UXMV1 du PLUi de la Communauté, prévu pour ce type d'activités artisanales ou industrielles, ce qui milite pour une dispense d'étude d'impact.

De plus, ce projet d'aménagement a déjà fait l'objet de deux dispenses d'étude d'impact en 2016 et 2018 (Cf Annexe 5 ; le périmètre et la desserte en voirie ont évolué du fait des acquisitions foncières réalisées sur des parcelles agricoles adjacentes.

Le dossier avait été mis en suspens en 2020, des inventaires complémentaires ont été réalisés quand le projet a été relancé. Le processus itératif (éviter réduire) dans les études a permis d'aboutir à un plan masse préservant 2.5 ha d'espaces naturels sur les 9.45 ha du périmètre (pelouses, haies et espaces boisés).

Cette nouvelle demande de cas par cas porte sur le volet défrichement sur 9 940 m2 (dépassement seuil 5 000 m2)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<u>Annexe 1</u>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
<u>Annexe 2</u>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
<u>Annexe 3</u>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
<u>Annexe 4a</u>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Annexe 4b - Plan Paysage

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	annexe 5 : dispenses précédentes	☒
2	annexe 6 : formulaire évaluation simplifiée incidences Natura 2000	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom SAINT PIERRE

Prénom Christophe

Qualité du signataire Président CCMGC

A Millau

Fait le 3 / 0 / 0 4 / 2 0 2 6



Signature du (des) demandeur(s)

